

Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 6

Modification de l'appendice 11: modèle I, K et M

<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème):</p> <p>L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:</p> <p>Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.</p>
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU:</p> <p>La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU</p>	<p>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:</p> <p>Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduite des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords. Il appartient au détenteur, qui a la maîtrise de l'utilisation de ses wagons, de sélectionner les EF concernées pour la diffusion des informations.</p>
<p>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème:</p> <p>Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):</p> <p>Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations.</p> <p>Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles.</p> <p>Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux.</p> <p>Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice.</p> <p>Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.</p>
<p>7. Texte proposé:</p> <p>Les modifications sont jointes en annexe</p>	

Modèles I, K, M, R1, U – Généralités

Les étiquettes modèles I, K, M, R1 et U mentionnées dans les Appendices 1 et 8 doivent être imprimées dans une des langues allemande, française ou italienne. La traduction dans une autre langue peut être ajoutée. En cas d'utilisation elles doivent toujours être intégralement remplies.

Modèle I

(EF)	Certificat d'aptitude à la circulation Lauffähigkeitsbescheinigung (LB) Certificato di idoneità alla circolazione	Modèle I									
Le wagon avec le numéro:											
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	_____
											(type de wagon)
(détenteur)											
pour cause de cartouche de maintenance périmé, a subi une visite destinée à s'assurer de son état de sécurité à l'exploitation et à circuler. Il peut circuler à vide / chargé*) sur ses propres roues sans limitation de vitesse inscrite											
de _____	(gare de départ)	vers _____	(code pays)	_____	(gare destinatrice**)						
_____			(timbre du service)	le _____	(date)	Agent chargé de la visite					
*) biffer un des 2 termes **) si connu						_____ (signature)					
_____ (nom en caractère d'imprimerie)											

jaune, format environ 148 x 210 mm

L'étiquette modèle I sert à certifier l'aptitude à circuler du wagon après **dépassement de la révision** l'examen d'aptitude à la circulation conformément à l'appendice 9.

Le modèle I est à apposer sur les deux côtés du wagon, à côté du modèle K.

Modèle K

L'étiquette modèle K sert à marquer les wagons ou unités de chargement avariés ou défectueux qui peuvent encore continuer leur route mais qui doivent être réparés avant rechargement.

(Sigle de l'EF)	Numéro de wagon <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/>	Modèle K		
Selon catalogue des anomalies du CUU, Annexe 9, Appendice 1 (Cocher la case appropriée)	Ne pas recharger / après déchargement à réparer			
1 Organes de roulement	2 Suspension	3 Frein		
5 Organes de choc et traction	6 Caisse	7 Chargement et unités de chargement		
		4 Châssis de wagon et bogie		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Précisions supplémentaires _____				
Timbre du service	Timbre à date	Signature		
À disposition de l'EF émettrice				

bleu, format environ 148 x 210 mm

L'étiquette modèle K sert à signaler la présence d'anomalie sur des wagons et des unités de chargement qui peuvent, pour l'instant, continuer de circuler. Ces anomalies doivent cependant être éliminées avant un rechargement; le constat d'un rechargement entraîne le retrait.

Le code de défauts doit être entièrement rempli conformément à l'annexe 9, appendice 1 du CUU :

1. Encercler ou cocher le numéro du groupe/classe de défauts
2. Compléter les cases vides avec le numéro de défaut exact

L'étiquette modèle K doit être collée de façon bien visible, sur les deux côtés du wagon, sur les panneaux d'inscriptions ou à proximité des cadres porte-étiquettes. Le modèle K doit, dans sa forme imprimée, contenir les données figurant dans le présent appendice.

Modèle M

(Sigle de l'EF)	Numéro de wagon										Modèle	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M
Selon catalogue des anomalies du CUU, Annexe 9, Appendice 1 (Cocher la case appropriée)		A examiner										
1	Organes de roulement	2	Suspension	3	Frein	4	Châssis de wagon et bogie					
5	Organes de choc et traction	6	Caisse	7	Chargement et unités de chargement							
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Précisions supplémentaires												
Timbre du service				Timbre à date				Signature				
À disposition de l'EF émettrice												

blanc, format environ 148 x 210 mm

L'étiquette modèle M sert à marquer les avaries et défauts de wagons qui n'excluent pas la poursuite de la route ou un rechargement mais nécessitent un examen ciblé de la part des EF utilisatrices.

Le code de défauts doit être entièrement rempli conformément à l'annexe 9, appendice 1 du CUU :

1. Encercler ou cocher le numéro du groupe/classe de défauts
2. Compléter les cases vides avec le numéro de défaut exact

L'étiquette modèle M est à coller de manière bien visible sur chaque côté du wagon, à proximité du porte-étiquettes ou sur le tableau de marquage. Le modèle M doit, dans sa forme imprimée, contenir les données figurant dans le présent appendice.